

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1231-1-1 et L1231-3,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » et la modification du règlement d'intervention du Fonds Territorial EFOP,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant les modifications des règlements d'intervention relatif aux dispositifs « Labellisation et promotion des initiatives des territoires », Fonds Territorial EFOP et de l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,
- VU** la délibération de la commission permanente en date du 19 novembre 2021 approuvant le modèle de convention sur les salons avec les organismes privés,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Actions territoriales orientation et emploi »

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 6 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 87 500 € toutes charges comprises, à la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu pour le salon Destination Emploi sur le territoire EFOP de Vendée Nord

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 4 000 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 7 250 € toutes charges comprises, à l'Agglomération du Choletais pour le soutien à l'organisation du projet « Recrute & Moi » sur le territoire EFOP de Maine-et-Loire Sud,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 800 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 6 692 € toutes charges comprises, à l'association Entente Sportive Segré Haut Anjou pour l'organisation du forum « L'Anjou Bleu bouge l'emploi » sur le territoire EFOP Maine-et-Loire Ouest,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 669 € au titre du « Fonds territorial emploi, formation et

orientation professionnelles » sur une dépense subventionnable de 8 895 € toutes charges comprises, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance pour l'organisation d'un forum de l'évolution professionnelle sur le territoire EFOP Maine-et-Loire Centre,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 300 000 € dans le cadre du soutien aux plateformes de mobilité sur une dépense subventionnable de 2 518 433 € toutes charges comprises, au Département de Loire-Atlantique pour le développement de ses plateformes infra-départementales de mobilité,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante, présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 42 355 € dans le cadre du soutien aux plateformes de mobilité sur une dépense subventionnable de 543 924 € toutes charges comprises, au Département de la Mayenne pour le développement de sa plateforme départementale de mobilité,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE

la convention correspondante, présentée en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 30 000 € dans le cadre du soutien aux salons et forums d'orientation sur une dépense subventionnable de 270 000 € toutes charges comprises, à l'association du CFA des Maisons Familiales Rurales de Vendée pour l'organisation du salon Vendée Métiers 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention selon le modèle aux organismes privés approuvé à la commission permanente du 19 novembre 2021,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 16 000 € dans le cadre du soutien aux salons et forums d'orientation sur une dépense subventionnable de 95 584 € toutes charges comprises, à l'association Entreprises dans la Cité pour l'organisation du Forum Place ô Gestes à Nantes durant l'année scolaire 2022/23,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 25 000 € dans le cadre du soutien aux salons et forums d'orientation sur une dépense subventionnable de 170 000 € toutes charges comprises, à l'association Carrefours Emplois Armées Collectivités Entreprises pour l'organisation du Carrefour pour l'Emploi Pays de la Loire 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention selon le modèle aux organismes privés approuvé à la commission permanente du 19 novembre 2021,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre du dispositif Promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 35 900 € toutes charges comprises, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour le soutien au projet ECL'OR 2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du dispositif Labellisation et promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 39 816 € toutes charges comprises, à l'Association des Industriels de la Région de Châteaubriant pour la réalisation d'une exposition photographique sur les métiers,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 1 000 € dans le cadre du dispositif Promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 2 350 € toutes charges comprises, à l'OGEC écoles privées EPH pour la réalisation du rallye des métiers et forum de formations,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

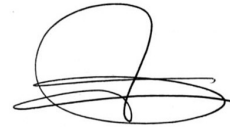
ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du dispositif Promotion des initiatives des territoires sur une dépense subventionnable de 56 100 € toutes charges comprises, à l'association Escalade Emploi Entreprises pour la réalisation du projet Déclic Métiers,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le 3.1 Vendée Métiers :

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Contre : L'Ecologie Ensemble

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs